

AMNESTY INTERNATIONAL

DECLARATION PUBLIQUE

Index AI: AMR 36/015/2014
15 December 2014

Haïti : les allégations d'usage excessif de la force lors de manifestations doivent faire l'objet d'une enquête approfondie

La Police Nationale d'Haïti et la force onusienne de maintien de la paix doivent éviter l'utilisation inutile et excessive de la force lors de patrouilles et la dispersion des manifestants, ainsi que mener des enquêtes approfondies sur toutes les allégations de violations des droits humains lors des manifestations, a déclaré Amnesty International après que des incidents ont été signalés en Haïti le 12 et 13 décembre.

Selon les médias, deux personnes ont été blessées par armes à feu lors d'une manifestation dans la capitale haïtienne, Port-au-Prince, le 12 décembre et une autre personne serait morte par balle le lendemain dans une autre manifestation. Bien que les circonstances des incidents soient encore à clarifier, différentes sources indiquent que dans les deux cas, la police aurait utilisé des balles réelles contre les manifestants.

Les médias haïtiens ont également publié une vidéo montrant un casque bleu de l'ONU tirant à plusieurs reprises sur des manifestants en réponse à des jets des pierres sur les troupes onusiennes. La mission de maintien de la paix des Nations Unies en Haïti (MINUSTAH) a rapidement publié un communiqué reconnaissant les allégations d'usage excessif de la force et informant qu'une enquête avait été immédiatement ouverte « pour établir les faits ».

« La situation politique en Haïti est de plus en plus tendue. Il est impératif que la Police Nationale haïtienne et la MINUSTAH soient en mesure de faire face à la situation de manière à assurer la protection des droits humains. Les gens doivent pouvoir exercer leur droit à la liberté d'expression et de réunion de façon pacifique, sans crainte de se faire tirer dessus », a déclaré Chiara Liguori, chercheuse sur les Caraïbes à Amnesty International.

« Dans un tel contexte, il est crucial que la MINUSTAH remplisse son mandat de maintien de la paix, qui est de contribuer à la sécurité en Haïti, dans le strict respect et la protection des droits humains. »

Ces manifestations ont lieu dans un contexte de montée de l'instabilité politique en Haïti, alors que le mandat des deux tiers des sénateurs et de tous les membres de la Chambre basse arrivent à échéance le 12 janvier 2015. L'opposition politique rend responsable le gouvernement pour l'échec de l'organisation des élections législatives et locales, attendues depuis longtemps.

Dans la soirée du 12 décembre, le Premier ministre a annoncé sa démission après qu'une commission consultative nommé par le Président avait recommandé son retrait, parmi d'autres mesures, pour apaiser les tensions et favoriser un environnement politique positif, propice à la tenue d'élections.

Ces deux dernières années, Amnesty International a reçu un nombre croissant de rapports d'utilisation inutile ou excessive de la force par la police pour disperser des manifestations, ce qui entraîne souvent un nombre élevé de personnes blessées et parfois tuées. Il n'est pas connu que des agents de police aient eu à faire face à des enquêtes criminelles pour leur implication dans de tels incidents.

Le nombre croissant de personnes tuées par la police et l'impunité des forces de l'ordre ont récemment soulevé la préoccupation du Comité des droits de l'homme de l'ONU, qui en octobre 2014, a recommandé aux autorités haïtiennes de mener des enquêtes rapides et efficaces sur tous les meurtres commis par la police et de poursuivre les responsables présumés en justice. Le Comité a également recommandé qu'Haïti continue ses efforts pour former les forces de l'ordre en ligne avec les Principes de base des Nations Unies sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu.

« Dans un contexte où les manifestations sont susceptibles de continuer, tant les autorités haïtiennes que la MINUSTAH doivent montrer qu'ils sont résolus à tenir leurs agents pour responsables des violations aux droits humains et de prévenir de futurs abus. A défaut de le faire ce serait un reniement quant aux obligations des autorités haïtiennes et de la MINUSTAH, » a déclaré Chiara Liguori.